Ville de *lillers*

Département du ***Pas-de-Calais***
Arrondissement de ***Béthune***
Canton de ***Lillers***

lillers en Artois

le Conseil *de la Cité*

Compte-rendu • juillet 2012 • N° 95

Le conseil municipal s'est réuni le 28 juin 2012, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Maire. Nous vous présentons ci-après le contenu des délibérations qui ont été votées par l'assemblée. Quant au compte-rendu intégral des débats, il peut être consulté en mairie, sur simple demande.

Étaient présents : M. Barois, **Maire** • Mmes Dubois, Margez, Merlin, Philippe, MM. Lefebvre, Lelong, **Adjoints** • Mmes Catouillart, Delbarre, Faës, Fontaine, MM. Andriès, Danel (jusqu'à la délibération 2f), Maillet, Paquet, Tartare, Mme Canda, MM. Demandrille, Mme Vedel, **Conseillers Municipaux.**

Étaient excusés et représentés : Mmes Leroy, Mullet, Ternoy, MM Boillet, Danel (à partir de la délibération 3), Descamps, Legras, Montvoisin, Harrock.

Étaient excusés : Mme Boulanger, M. Evrard.

Démocratie mode d'emploi

Toutes les propositions qui ont fait l'objet de délibération au Conseil Municipal ont été préalablement présentées et débattues dans les commissions respectives. Les différents groupes au Conseil Municipal ont des représentants dans chaque commission. Ces représentants ont la possibilité de faire des remarques, des suggestions et des propositions. Cette façon de procéder permet aux uns et aux autres d'exercer normalement leur mandat d'élu... en toute démocratie.

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2012 a été approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 1er mars 2012 a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations budgétaires

1a) Compte Administratif 2011 – Ville

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, chargée du budget, présente le compte administratif 2011 de la Ville - dressé par Monsieur le Maire :
Madame Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 - Ville.
➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1b) Compte Administratif 2011 – Service eau potable

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, chargée du budget, présente le compte administratif 2011 du service de l'eau potable - dressé par Monsieur le Maire :
Madame Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 - service eau potable.
➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1c) Compte Administratif 2011 – Service Pompes funèbres

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, chargée du budget, présente le compte administratif 2011 du service des pompes funèbres - dressé par Monsieur le Maire :
Madame Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 - service des pompes funèbres.
➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1d) Compte Administratif 2011 – Service Camping

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, chargée du budget, présente le compte administratif 2011 du service camping - dressé par Monsieur le Maire :
Madame Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 - service camping.
➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*
➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*
Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

Délibérations budgétaires • **(suite)**

1e) Compte Administratif 2011 – Lotissement ARMADA rue Philiomel

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, chargée du budget, présente le compte administratif 2011 du Lotissement Armada rue Philiomel - dressé par Monsieur le Maire :
Madame Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 - Lotissement Armada rue Philiomel.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

1f) Compte Administratif 2011 – Lotissement ZA RD943

Madame Carole DUBOIS, 1ère adjointe au Maire, chargée du budget, présente le compte administratif 2011 du lotissement de la ZA RD943 - dressé par Monsieur le Maire :
Madame Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2011 - Lotissement ZA RD943.

➔ **Ont voté pour :** 22 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des différents comptes administratifs.

2a) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget Ville

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **695 971,22 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement : 265 444,26 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 430 526,96 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Délibérations budgétaires • **(suite)**

2b) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **18 694,76 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 18 694,76 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

2c) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget pompes funèbres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **65 609,47 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Déficit à reporter : 65 609,47 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

2d) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget Camping

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **22 625,16 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement : 20 450,53 €
- Affectation complémentaire en réserves : 2 174,63 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

2e) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget Lotissement ARMADA rue philiomel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **0,43 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 0,43 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

Délibérations budgétaires • **(suite)**

2f) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Budget ZA RD943

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **66 772,19 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 66 772,19 €

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

3) Approbation du compte de gestion 2011 établi par Mme Château (budgets ville, eau potable, pompes funèbres, camping, lotissement ARMADA rue Philiomel, ZA RD 943)

Le Conseil,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Château, receveur, accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Ayant approuvé les différents comptes administratifs 2011.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (service de l'eau potable, pompes funèbres, camping, lotissement ARMADA rue Philiomel et ZA RD 943).

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 pour la ville, le service de l'eau potable, les pompes funèbres, le camping, le lotissement ARMADA rue Philiomel et la ZA RD 943, par Madame Château n'appelant ni observations, ni réserves de sa part, Monsieur le Maire propose au conseil de l'approuver.

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **S'est abstenue :** 1 élue *(Liste "Lillers avec vous, autrement")*

➔ **Ont refusé de voter :** 3 élus *(Liste "Avec vous, pour une ville dynamique")*

Délibérations budgétaires • **(suite)**

4) Budget eau potable 2012- Délibération budgétaire modificative n° 1

L'exécution du budget eau potable voté le 29 mars 2012 nécessite des modifications qui doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter la délibération modificative n° 1 reprenant les opérations suivantes :

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Ouverture de crédit	
617 – Etudes et recherches	16.000
6231 – Annonces et insertion	3.000
TOTAL chapitre 011	**19.000**
Annulation de crédit	
023 – Virement à la section d'investissement	- 19.000
TOTAL chapitre 042	**- 19.000**

INVESTISSEMENT - Annulation de crédit -

Recettes		Dépenses	
021 – Virement de la section d'exploitation	- 19.000	2318 – Autres immob. corporelles	- 19.000
TOTAL chapitre 042	**- 19.000**	**TOTAL chapitre 023**	**- 19.000**

➔ **Ont voté pour :** 23 élus *(Liste "Avec Lucien Andriès, continuons à agir ensemble")*

➔ **Se sont abstenus :** 4 élus *(3 élus de la liste "Avec vous, pour une ville dynamique" et 1 élue de la liste "Lillers avec vous, autrement")*

5) Subventions 2012 aux associations et sociétés locales

Lors du conseil municipal du 29 mars 2012, des subventions n'ont pu être attribuées à certaines associations. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- Les Organotes	132 €
- APCL	184 €
- Sté Colombophile Entente Lilléroise	150 €
- Team Swat 2010	122 €
- Convention école privée (442,28 € x 38 élèves)	16 806,64 €
- La Prévention Routière	204 €
- APEL école Notre Dame St Joseph	122 €

➔ **Voté à l'unanimité**

6) Subvention exceptionnelle – Pétanque Mensecq Lillers 12ème Grand Prix de la Ville de Lillers

Par courrier en date du 24 mai 2012, l'ASL Pétanque, par l'intermédiaire de son Président, informe Monsieur le Maire de l'organisation du 12ème Grand Prix en triplette de la Ville de Lillers, le dimanche 29 juillet 2012. A cette occasion, l'association sollicite une subvention exceptionnelle.
Considérant le budget prévisionnel de la manifestation et compte tenu du succès des éditions précédentes, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 €.

➔ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires • **(suite)**

7) Subvention exceptionnelle - La Plume Lilléroise Javelot Tir sur Cible - Organisation compétition nationale pour les 20 ans de l'association

Par courrier en date du 27 mars 2012, l'association La Plume Lilléroise Javelot Tir sur Cible, par l'intermédiaire de son Président, informe Monsieur le Maire de l'organisation, à l'occasion de son 20ème anniversaire, d'une compétition nationale qui se déroulera à Lillers les 7, 8 et 9 septembre 2012.
Pour cet événement, l'association sollicite une subvention exceptionnelle.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement pour l'attribution d'une subvention de 500 €.
➔ Voté à l'unanimité

8) Subvention exceptionnelle - Football Club de Lillers - Interventions en milieu scolaire

Par courrier en date du 23 février 2012, le Football Club de Lillers, par l'intermédiaire de son Président, informe la ville de sa volonté de réitérer son partenariat avec les écoles primaires de la commune, en accord avec l'Education Nationale, par la mise en place de cycles de découverte du football.
Cette initiative concerne environ 450 enfants qui découvrent la pratique de ce sport à travers des cycles de 8 séances par classe entre mars et juin. Ce partenariat se clôture par un grand rassemblement, le « festifoot », où tous les participants se retrouvent pour une journée d'animation.
Considérant les frais engendrés par cette opération (encadrement, achat de matériel pédagogique, récompenses « festifoot », etc.), l'association sollicite une subvention exceptionnelle.
Compte tenu de l'intérêt des interventions de l'association et au regard de la politique de l'équipe municipale en direction des scolaires, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à attribuer à l'association une subvention d'un montant de 1.000 €.
Le versement de cette subvention sera subordonné à la présentation par l'association d'un bilan moral, pédagogique et financier.
➔ Voté à l'unanimité

9) Subvention exceptionnelle - Institut Lillérois de Judo - Déplacement en Auvergne

Par courrier en date du 29 avril 2012, l'association Institut Lillérois de Judo informe Monsieur le Maire que deux athlètes du club ont été retenus pour participer à la Coupe de France à Ceyrat en Auvergne - une compétition étalée sur deux jours les samedi 2 et dimanche 3 juin 2012.
Considérant le coût important d'un tel déplacement (frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement...) l'association sollicite une subvention exceptionnelle.
Compte tenu du budget prévisionnel joint à la demande, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer favorablement pour l'attribution d'une subvention de 620 € dans le cadre de la politique sportive municipale d'aide à la performance.
➔ Voté à l'unanimité

Délibérations budgétaires • **(suite)**

10) Centre Social – Adhésion au Centre Social – Tarifs de participation des familles

Dans le cadre du développement du Projet Centre Social et suite aux délibérations du Comité de Pilotage du Centre Social, réuni en Conseil de Maison, il convient de fixer les tarifs d'adhésion au Centre Social, applicables à compter du 1er septembre 2012.
L'adhésion est un acte volontaire qui marque, pour chacun des adhérents, son engagement et son soutien dans l'action et dans la mise en œuvre du projet social du Centre Social. Cette adhésion permet d'accéder aux programmations du Centre selon des modalités d'inscription propres à chaque activité ou action. L'adhésion est valable du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.
Conformément à la volonté des représentants des élus et des habitants réunis en Conseil de Maison, il est proposé les tarifs suivants :

	Tarifs	Période	Personnes concernées
Adhésion individuelle	10,00 €	Année scolaire. Du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante	Adhésion valable pour une personne seule.
Adhésion famille	15,00 €	Année scolaire. Du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante	Adhésion valable pour la cellule famille, c'est-à-dire les parents et les enfants qui résident ensemble.

Cette adhésion peut être payée en 3 fractions, à un mois d'intervalle chacune. Toutefois, les familles peuvent s'acquitter du paiement en une seule fois si elles le souhaitent.
➔ Voté à l'unanimité

11) Centre Social - Sorties familiales et animations piscine - Tarifs de participation des familles à compter du 1er juillet 2012

A - Participation des familles aux sorties familiales
Dans le cadre des ateliers mis en place au Centre Social « La Maison Pour Tous » de Lillers, un projet de sorties familiales est organisé par les professionnels et les habitants.
Ce projet s'adresse aux familles adhérentes et non adhérentes du Centre Social. Il a pour but de permettre l'accès des familles aux loisirs et de les mobiliser sur un projet collectif.
Il convient de fixer les tarifs de participation.
1. Pour les sorties impliquant un transport et une dépense supplémentaire due à un droit d'entrée
Les tarifs seraient fixés comme suit :
- Tarifs Adhérents du Centre Social :
    * Enfants de plus de 16 ans et adultes : 6 €
    * Enfants de 3 à 16 ans : 3 €
    * Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
- Tarifs non Adhérents :
    * Enfants de plus de 16 ans et adultes : 12 €

Délibérations budgétaires • **Centre social, tarifs de participation des familles (suite)**

* Enfants de 3 à 16 ans : 6 €
* Enfants de moins de 3 ans : 3 €

En attendant l'application de l'adhésion au Centre Social (en septembre 2012), tous les usagers seront considérés comme Adhérents du Centre Social et profiteront des tarifs Adhérents du Centre Social.

2. Pour les sorties impliquant un transport ou une dépense due à un droit d'entrée

Les tarifs seraient fixés comme suit :

- Tarifs Adhérents du Centre Social :
  * Enfants de plus de 16 ans et adultes : 4 €
  * Enfants de 3 à 16 ans : 2 €
  * Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
- Tarifs non Adhérents :
  * Enfants de plus de 16 ans et adultes : 8 €
  * Enfants de 3 à 16 ans : 4 €
  * Enfants de moins de 3 ans : 2 €

En attendant l'application de l'adhésion au Centre Social (en septembre 2012), tous les usagers seront considérés comme Adhérents du Centre Social et profiteront des tarifs Adhérents du Centre Social.

B - Participation des familles dans le cadre des animations piscine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des découvertes sportives du Centre Social, un programme d'animation autour des activités nautiques est proposé aux familles du Centre Social La Maison Pour Tous.

Le Centre Social et la piscine municipale proposent des séances aux usagers du Centre social selon les disponibilités des plannings des deux structures.

Ces séances sont proposées aux familles et seront encadrées par les animateurs du Centre Social et les éducateurs de la piscine municipale ;

Il convient de fixer les tarifs de participation.

Les tarifs seraient fixés comme suit :

- Tarif Adhérents du Centre Social : 1 €
- Tarif Non Adhérents :
  * Enfants de plus de 16 ans et adultes : 5 €
  * Enfants de 0 à 16 ans : 3 €

En attendant l'application de l'adhésion au Centre Social (en septembre 2012), tous les usagers seront considérés comme Adhérents du Centre Social et profiteront du tarif Adhérents du Centre Social.

➔ Voté à l'unanimité

12) Centre Social - Projet Vélos Pour Tous - Prêt de vélos aux adhérents du Centre Social

Le Centre Social a souhaité développer une action de réhabilitation de vélos pour permettre des actions sportives, favoriser l'accès à toutes ces pratiques, offrir un moyen de locomotion au plus grand nombre.

Cette action ayant connu une forte réussite, le Conseil de Maison du Centre Social souhaite pro-

Délibérations budgétaires • **Centre social, Projet Vélos pour tous (suite)**

poser des évolutions :
- refaire des vélos d'exposition pour différentes manifestations,
- faire des vélos de service pour l'équipe du Centre Social (bénévoles et techniciens),
- proposer un service de prêt de vélos pour les Lillérois et les extérieurs (adhérents du Centre Social), afin de permettre des visites et promenades sur le territoire, de pouvoir retrouver une réelle mobilité et de favoriser les liens sociaux, l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Aujourd'hui, il convient d'organiser le prêt des vélos.
- le prêt de vélos serait gratuit,
- le prêt de vélos serait réservé aux adhérents du Centre Social,
- le prêt ne pourrait pas excéder 30 jours mais serait renouvelable,
- une convention serait établie entre le Centre Social (Ville de Lillers) et l'emprunteur,
- une caution, fixée à 50 €, serait demandée à l'emprunteur,
- une attestation d'assurance en responsabilité civile et pour le bien emprunté serait demandée à l'emprunteur.

La caution serait encaissée dans les cas suivants :
- dégâts constatés sur le bien emprunté
- non retour du bien emprunté dans les 30 jours

En cas d'encaissement, la caution deviendrait une recette des activités du Centre social.

➔ **Voté à l'unanimité**

13) Service culture - Tarification - Participation du public aux spectacles accueillis

La municipalité s'est engagée dans une politique culturelle volontariste et s'est fixée plusieurs objectifs : faire vivre le territoire au rythme d'une vie culturelle dynamique, former et toucher un large public à travers une programmation de spectacles très diversifiée autour du théâtre, des arts de la rue, de la musique…

Monsieur le Maire propose de fixer une participation du public aux différents spectacles accueillis dans l'une des structures municipales comme suit :
- 1,50 € pour les Lillérois
- 3,00 € pour les non Lillérois
- La gratuité pour les enfants de moins de 12 ans

Restent gratuits les spectacles programmés dans le cadre de la semaine culturelle, la fête de la jeunesse, la quinzaine de la Médiathèque, les spectacles du jardin musical municipal et ceux de l'atelier d'expression municipal et les opérations nationales auxquelles s'associe la ville comme la fête de la musique, le printemps des poètes ou encore les journées du patrimoine.

➔ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires • **(suite)**

14) Service culture - Tarification - Participation du public aux spectacles de Conte à la Médiathèque Municipale L. Aragon

Depuis son ouverture en juin 2000, la médiathèque programme régulièrement, lors des petites vacances scolaires, des spectacles autour du conte en direction des enfants, joués par des conteurs professionnels.

Monsieur le Maire propose de fixer une participation du public comme suit :

- 1 € pour les enfants lillérois et les enfants extérieurs abonnés à la médiathèque,
- 2 € pour les enfants à la fois non abonnés et non lillérois
- La gratuité pour un parent accompagnateur.

➔ Voté à l'unanimité

15) Service culture - Droits d'inscription à l'atelier municipal d'expression

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la politique culturelle municipale, est proposé un atelier municipal d'expression qui s'inscrit dans la continuité des disciplines enseignées au sein du jardin musical municipal.

Créé en 2004, l'atelier compte aujourd'hui plus de 80 inscrits et propose des cours d'animation scénique, de théâtre et de comédie musicale, tout en privilégiant une politique d'accompagnement à travers l'école du spectateur. Des stages encadrés par des comédiens professionnels sont programmés au minimum une fois l'an (notamment dans le cadre du partenariat que la ville mène avec le Centre Dramatique National La Comédie de Béthune) ainsi que des sorties théâtre au Palace de Béthune.

Est prise en charge par la ville la réalisation des costumes pour la création de chaque spectacle.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'inscription comme suit :

	LILLERS	**EXTERIEURS**
1ère discipline	30 €	40 €
2ème discipline	15 €	20 €

Les familles ayant plus d'un enfant inscrit ont la possibilité de payer en trois fois, dont 30 % du montant total lors de l'inscription, puis en janvier et en mars de l'année en cours.

➔ Voté à l'unanimité

16) Service Culture - Droits d'inscription au jardin musical municipal

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la politique culturelle municipale, est proposé le jardin musical municipal qui permet une initiation culturelle dans les domaines de la musique, du chant et du conte.

Le jardin musical municipal compte aujourd'hui plus de 120 inscrits et propose des cours d'éveil musical, de conte, de voix et diction et de comédie musicale, tout en offrant une politique d'accompagnement à travers les heures du conte à la Médiathèque municipale ou des sorties théâtre

Délibérations budgétaires • **Droits d'inscription au Jardin musical municipal (suite)**

lors de spectacles accueillis au Palace de lillers.
Est prise en charge par la ville, la réalisation des costumes pour la création de chaque spectacle.
Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'inscription comme suit :

	LILLERS	**EXTERIEURS**
1ère discipline	22 €	31 €
2ème discipline	12 €	16 €

Les familles ayant plus d'un enfant inscrit ont la possibilité de payer en trois fois, dont 30 % du montant total lors de l'inscription, puis en janvier et en mars de l'année en cours.

➔ **Voté à l'unanimité**

17) Service Culture - Droits d'inscription à l'école municipale de musique

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la politique culturelle municipale, existe l'école municipale de musique où sont enseignées différentes disciplines.
Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'inscription annuelle comme suit :

Cours de solfège		
	Lillérois	**Non Lillérois**
Initial	30 €	40 €
1er cycle – Cours D1, D2 et P1	30 €	40 €
2ème cycle – Cours P2, E1 et E2	50 €	70 €
3ème cycle – M1, M2	65 €	85 €
Cours adultes	50 €	60 €
Cours d'instruments utilisés par les phalanges musicales Lilléroises		
1er cycle – D1, D2, P1 et P2	30 €	40 €
2ème cycle – E1, E2 et M1	105 €	140 €
3ème cycle – M2, DF2 et Médaille	125 €	165 €
Cours d'instruments non utilisés par les phalanges musicales Lilléroises		
1er cycle – D1, D2, P1 et P2	30 €	45 €
2ème cycle – E1, E2 et M1	110 €	145 €
3ème cycle – M2, DF2 et Médaille	130 €	170 €
Section Djembé	15 €	20 €

Location d'instrument

La location d'instrument est arrêtée à 20 € par instrument. L'assurance est souscrite par les parents ou adultes utilisateurs ; une copie de l'assurance devant être remise obligatoirement au secrétariat de l'école de musique.
La location de l'instrument enseigné et joué au sein de l'une des phalanges musicales de Lillers est gratuite.

Paiement des droits d'inscription

Il est proposé de régler les droits dans son intégralité lors de l'inscription ou en trois fois dont 30 % du montant total le jour de l'inscription puis en novembre, janvier ou mars de l'année en cours. L'intégralité des frais d'inscription doit être réglée au plus tard pour le 31 mars de l'année en cours.
Une réduction de 20 % est accordée aux familles Lilléroises de 2 enfants inscrits à l'école de musique et une réduction de 30 % pour les familles Lilléroises de 3 enfants et plus.
Pour les familles non Lilléroises, une réduction de 15 % est accordée pour le 2ème enfant inscrit et

une réduction de 30 % pour le 3ème enfant et les enfants suivants.
A partir du 2ème cycle, une remise de 20 % est accordée aux jeunes (Lillérois et extérieurs) participant à l'une des deux phalanges musicales de la ville de Lillers.
➔ Voté à l'unanimité

18) Médiathèque municipale - Modification tarification

Afin de bénéficier de l'ensemble des services proposés par la médiathèque et emprunter livres, revues, CD et DVD, l'usager doit souscrire une inscription annuelle.
Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs d'inscription, pour trois catégories, comme suit :
Cotisation annuelle
- adultes Lillérois : 9 €
- adultes non Lillérois : 12 €
- inscriptions collectivités (hors Lillers) : 20 €

Amendes
- perte ou détérioration de la carte informatique : 2,50 €
- retard dans la restitution des documents empruntés :
    * 1 € au 1er rappel
    * 2 € pour le 2ème rappel
    * 5 € pour le 3ème rappel

Les autres tarifs restent inchangés.
➔ Voté à l'unanimité

19) Restauration Municipale - Complément à la délibération du 29 mars 2012

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de compléter la délibération du 29 mars 2012, fixant, à compter du 1er septembre 2012, les tarifs d'accès au service de restauration municipale.
En effet, il propose que puissent bénéficier du tarif fixé à 5 €, les élèves reçus en stage dans les services de la Ville et du CCAS, qui souhaitent, au cours de leur stage, accéder au service de restauration municipale.
➔ Voté à l'unanimité

20) Mise en place d'un atelier « chantier insertion » - Création de vestiaires douches sportifs et d'un espace de convivialité

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'un ensemble vestiaires douches et d'un espace de convivialité sur le site du complexe sportif lillérois afin de répondre à l'évolution des pratiques de compétitions des associations mais aussi dans la mise en place d'actions en direction des jeunes dans le cadre des axes « animation globale » et « animation collective famille » qui comprennent entre autres la pratique sportive du centre social « la Maison Pour Tous ».
Ce projet entre dans la continuité de la politique communale en faveur du développement du mou-

vement sportif sur le territoire en direction de la jeunesse et a pour objectif de mener une démarche d'insertion par le volet atelier chantier insertion.
L'association « Habitat Insertion » propose la création du bâtiment à travers la mise en place d'un atelier « chantier insertion ». L'association est ainsi porteuse du projet.
Le coût de l'opération est estimé à 336.883 € HT.
Le Conseil Général propose un dispositif de subventionnement favorisant la mise en place des chantiers insertion à hauteur de 30 000 €.
Monsieur le Maire demande au conseil :
- de l'autoriser à mettre en place ce chantier insertion pouvant bénéficier de subvention par le porteur du projet,
- de l'autoriser à retenir l'association « Habitat Insertion » basée à Bruay Labuissière pour réaliser l'opération,
- de l'autoriser à signer une convention entre la ville et l'association, reprenant les missions respectives des uns et des autres dans le cadre de la mise en place de l'atelier « chantier insertion »,
- de l'autoriser à inscrire au budget la partie à charge de la ville, soit 156.265 €.

➔ Voté à l'unanimité

21) Création de vestiaires sportifs et d'un espace de convivialité - Demande de subvention F.A.F.A

Le Fonds d'Aide au Football Amateur est un dispositif fédéral destiné à promouvoir des investissements indispensables au développement du football amateur et notamment le financement d'installations sportives dédiées à la pratique du football.
Dans le cadre du projet « chantier insertion » visant à la création d'un ensemble de vestiaires sportifs et d'une salle de convivialité dite « club-house », en tenant compte du budget prévisionnel de l'opération de construction estimé à 336.883 € HT, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à :
- solliciter auprès des institutions fédérales habilitées, une demande de financement au taux maximum retenu pour ce type d'opération,
- signer tous documents relatifs à la constitution du dossier.

➔ Voté à l'unanimité

22) Création de vestiaires sportifs et d'un espace de convivialité - Demande de subvention d'équipement au CNDS

Le Centre National pour le Développement du Sport a compétence à soutenir le développement de la pratique sportive de tous les publics et de contribuer à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif.
En matière d'équipement sportif, le CNDS dispose d'une enveloppe budgétaire permettant d'accompagner les collectivités territoriales et associations sportives porteuses d'un projet de construction ou de rénovation de bâtiments.
Dans le cadre du projet « chantier insertion » visant à la création d'un ensemble de vestiaires sportifs et d'une salle de convivialité dite « club-house » et tenant compte du budget prévisionnel de l'opération estimé à 336.883 € HT, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil munici-

pal de l'autoriser à :
- solliciter auprès de cet organisme, une demande de financement au taux maximum retenu pour ce type d'opération,
- signer tous documents relatifs à la constitution du dossier.

➔ Voté à l'unanimité

23) Réfection du sol sportif de la salle de sport Gérard Delplace - Demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de réfection du sol sportif de la salle de sports Gérard Delplace. Le revêtement actuel, posé en 1995, est fortement dégradé et ne répond plus aux caractéristiques sportives nécessaires à une pratique sécuritaire des utilisateurs.
Concernant les tracés des terrains sportifs, la Fédération Française de Basket impose de nouvelles normes pour les terrains des clubs participant aux championnats fédéraux à compter du 1er septembre 2015. Ces tracés spécifiques seront repris dans l'opération de réfection du revêtement.
Le Conseil Régional, du fait de l'utilisation conventionnée de la salle par le lycée Flora Tristan, est susceptible de participer au coût de l'opération dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès aux équipements sportifs des lycéens.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal :
- de s'engager à réaliser le projet dont le coût est estimé à 90.000 € HT,
- de l'autoriser à solliciter le soutien financier du Conseil Régional,
- d'inscrire la part restant à la charge de la commune au budget communal.

➔ Voté à l'unanimité

24) Réfection du sol sportif de la salle de sports Gérard Delplace - Demande de subvention d'équipement au CNDS

Le Centre National pour le Développement du Sport a compétence à soutenir le développement de la pratique sportive de tous les publics et de contribuer à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif.
En matière d'équipement sportif, le CNDS dispose d'une enveloppe budgétaire permettant d'accompagner les collectivités territoriales et associations sportives porteuses d'un projet de construction ou de rénovation de bâtiments.
Dans le cadre du projet de réfection du revêtement sportif de la salle G. Delplace et de la mise en place des tracés sportifs en vigueur imposés par les fédérations, et tenant compte du budget prévisionnel de l'opération estimé à 90.000 € HT, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à :
- solliciter auprès de cet organisme, une demande de financement au taux maximum retenu pour ce type d'opération,
- signer tous documents relatifs à la constitution du dossier.

➔ Voté à l'unanimité

Délibérations budgétaires • **(suite)**

25) Cession de l'immeuble 200 Faubourg d'Aval et des parcelles AB 27p et 28p à Madame Gaëlle DAVAINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération du 28 avril 2011 et acte notarié du 29 juin 2011, la commune a procédé à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 27, 28 et 31 dans le cadre d'une déclaration d'intention d'aliéner.
Cette acquisition avait pour objectif la réalisation de logements.
Considérant que l'étude de sols relative à ces parcelles n'est pas favorable à l'urbanisation du secteur,
Considérant la demande de Madame Gaëlle DAVAINE d'acquérir l'immeuble 200 Faubourg d'Aval,
Considérant l'évaluation des Domaines en date du 13 mars 2012 estimant la valeur de l'immeuble et des parcelles AB 27p et 28p pour une surface de 700 m² environ à 60.000 €,
Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à :
- procéder à la cession de l'immeuble 200 Faubourg d'Aval et d'une surface de 700 m² à prendre dans les parcelles AB 27 et AB 28 au prix de 60.000 €, frais de division et d'acte à la charge de l'acquéreur,
- signer tout document relatif à cette transaction.

➔ **Voté à l'unanimité**

26) Cession de la parcelle AH 595 rue du Maréchal Juin à Monsieur Bernard DEQUIEDT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une proposition d'acquisition relative à une emprise d'environ 14 m² à prendre dans la parcelle cadastrée AH 595 a été formulée par Monsieur DEQUIEDT Bernard par courrier du 23 février 2012.
Considérant l'évaluation des Domaines en date du 1er juin 2012 estimant la valeur vénale du terrain à 10 €/m²,
Considérant que la cession ne remet pas en cause le projet de parking envisagé sur cette parcelle,
Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à :
- céder une emprise de terrain d'environ 14 m² à prendre dans la parcelle cadastrée AH 595 au prix de 10 €/m², frais de division et d'acte à la charge de l'acquéreur,
- signer tout document relatif à cette transaction.

➔ **Voté à l'unanimité**

27) Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois

Compte tenu de l'évolution des services municipaux, il y a nécessité de modifier le tableau des emplois de la commune.
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la modification suivante :
- création de deux postes d'Agent de Maîtrise,
- création d'un poste de Rédacteur Principal.

➔ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires • **(suite)**

28) Ressources Humaines - Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle que figurent au tableau des emplois de la commune des postes permettant des recrutements pour faire face à des besoins occasionnels et à des besoins saisonniers ; à savoir :

- pour faire face à des besoins occasionnels :

4 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe non titulaires (1er échelon)
4 postes d'adjoints administratifs de 2ème classe non titulaires (1er échelon)
12 postes d'adjoints techniques de 2ème classe non titulaires (1er échelon)
2 postes d'adjoints techniques de 1ère classe non titulaires (1er échelon)

- pour faire face à des besoins saisonniers :

2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe non titulaires (1er échelon)
2 postes d'adjoints administratifs de 2ème classe non titulaires (1er échelon)
2 postes d'adjoints techniques de 2ème classe non titulaires (1er échelon)

Compte tenu de l'évolution des services municipaux, Monsieur le Maire propose que soient ajoutés, pour faire face à des besoins occasionnels, au tableau des emplois de la commune, deux postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique (1er échelon). Les agents, nommés sur ces postes, interviendront en remplacement d'agents momentanément indisponibles, au niveau des services culturels de la ville, et plus précisément à l'école municipale de musique ou au jardin musical.

➔ Voté à l'unanimité

29) SAZIRAL - Avenant à la convention de reversement de fiscalité du 17 décembre 2002

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de reversement de fiscalité avait été signée entre la communauté d'agglomération Artois Comm, le SAZIRAL et ses communes membres le 17 décembre 2002. Elle prévoyait le reversement de la fiscalité à caractère économique perçue sur l'ensemble des parcs d'activités gérés par le syndicat intercommunal et notamment la taxe professionnelle.

La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un nouveau panier de recettes en 2011 entraînent une remise en question de la convention en cours. Cependant, les conséquences financières définitives de cette réforme et son impact sur la convention ne sont pas encore toutes appréciées, faute, notamment, d'informations exhaustives sur les bases des nouvelles impositions. De même, l'impact des reversements de la nouvelle fiscalité sur les dotations allouées aux collectivités associées à la convention en fonction de la correction des potentiels fiscaux ne peut être encore mesuré. Sans ces éléments, la signature d'une nouvelle convention ne peut pas être envisagée.

Néanmoins, pour garantir la neutralité budgétaire pour les collectivités concernées, il est indispensable de signer un avenant à la convention du 17 décembre 2002 permettant de sécuriser les reversements au titre des années 2011 et 2012, étant rappelé qu'une mission a été confiée au Cabinet Klopfer en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention prenant en compte le nouveau panier de recettes fiscales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet d'avenant qui lui est soumis.

Après en avoir délibéré,

Prenant en compte les difficultés rencontrées à mesurer tous les impacts de la réforme fiscale ayant conduit à la suppression de la taxe professionnelle,
Considérant la nécessité de sécuriser les ressources des collectivités concernées sur les exercices 2011 et 2012 en l'attente de la signature d'une nouvelle convention,
Il est proposé au conseil municipal :
- de passer un avenant n° 1 à la convention du 17 décembre 2002 signée entre le SAZIRAL, ses communes membres et la communauté d'agglomération Artois Comm,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

➔ Voté à l'unanimité

30) Institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 années

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la problématique des logements vacants en général et à Lillers en particulier.
Vu l'article 47 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement, l'article 1407 bis de l'article 232 du Code Général des Impôts sur le régime d'assiette de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants,
Vu les chapitres V et VI du Code Général des Impôts sur l'appréciation fiscale de la vacance de logements, à savoir d'une durée d'occupation inférieure ou égale à 30 jours consécutifs au cours de chacune des années de la période de référence,
Considérant la nécessité de remettre sur le marché des logements réputés vacants et considérés fiscalement comme tels,
Considérant la possibilité aux communes non concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants d'assujettir à la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants depuis plus de cinq années au 1er janvier de l'année d'imposition,
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :
- décide d'instaurer la THLV sur les logements vacants depuis plus de 5 années au 1er janvier de l'année d'imposition,
- dit que ladite taxe sera établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur de bail à construction ou réhabilitation, ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance,
- précise qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant seraient à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux pour l'établissement du recensement complet des logements vacants depuis plus de 5 ans au 1er janvier de l'année d'imposition.

➔ Voté à l'unanimité

Réponses aux questions orales

posées lors du conseil municipal du 29 mars 2012

Question de Mme Canda du groupe « Avec vous, pour une ville dynamique » : *"D'importants travaux sur les voies ferrées ont débuté depuis le mois de février dans notre commune. Ces perturbations nécessaires engendrent néanmoins beaucoup de désagréments pour les automobilistes, mais surtout pour les piétons. En effet, à hauteur du passage à niveau situé rue d'Aire, aucun aménagement piétonnier n'a été prévu, contrairement aux infrastructures mises en place boulevard de Paris. Quelle solution d'urgence pourrait être trouvée afin que les lillérois ne possédant pas de véhicule puissent eux aussi continuer de circuler durant ces travaux ?"*

Réponse de M. Lefebvre, Adjoint au développement économique :

"Les travaux que vous évoquez ont été décidés par Réseaux Ferrés de France (R.F.F.), pour remettre à niveau la ligne Paris – Dunkerque, notamment pour répondre aux exigences imposées par la libéralisation des activités de transport de fret et de voyageurs.

Si la commune a, bien évidemment, été informée de ce grand chantier, sa seule et réelle capacité d'intervention se limitait à la rédaction des arrêtés municipaux, notamment en matière de restriction de circulation, au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

A l'origine des discussions entre la commune et R.F.F., il faut savoir que l'ensemble des passages à niveau devaient être fermés à toute circulation, y compris celle des piétons, de jour comme de nuit, lors des phases de travaux.

Nous avons obtenu que le passage du boulevard de Paris, compte tenu de la fréquentation des établissements scolaires et des commerces situés à proximité, ne soit pas totalement fermé aux piétons.

De même, nous avons réclamé l'aménagement d'une traversée des anciennes voies de desserte, pour faciliter et sécuriser la circulation des piétons, en particulier les scolaires, entre les quais de la Gare et le parking Carlier.

Avant que le chantier n'arrive à hauteur du passage à niveau rue d'Aire, nous avons sollicité la mise en place d'un passage pour les piétons, sans obtenir de réponse favorable, malgré notre insistance.

Conscients des difficultés, notamment pour les élèves et leurs parents, nous avons décidé la mise en place d'un bus navette pour les scolaires.

Une fois l'essentiel des travaux achevés, ce passage à niveau a été ré-ouvert dans les meilleurs délais.

Sachez aussi que pour éviter les désagréments des automobilistes, nous avons indiqué les déviations le plus en amont possible pour qu'un maximum de véhicules contourne Lillers par les axes départementaux dits « structurants ».

Cette précaution n'a pas empêché certains « irascibles » de tenter leur chance et de venir se buter sur les grilles, une attitude symptomatique de certains comportements au volant."